

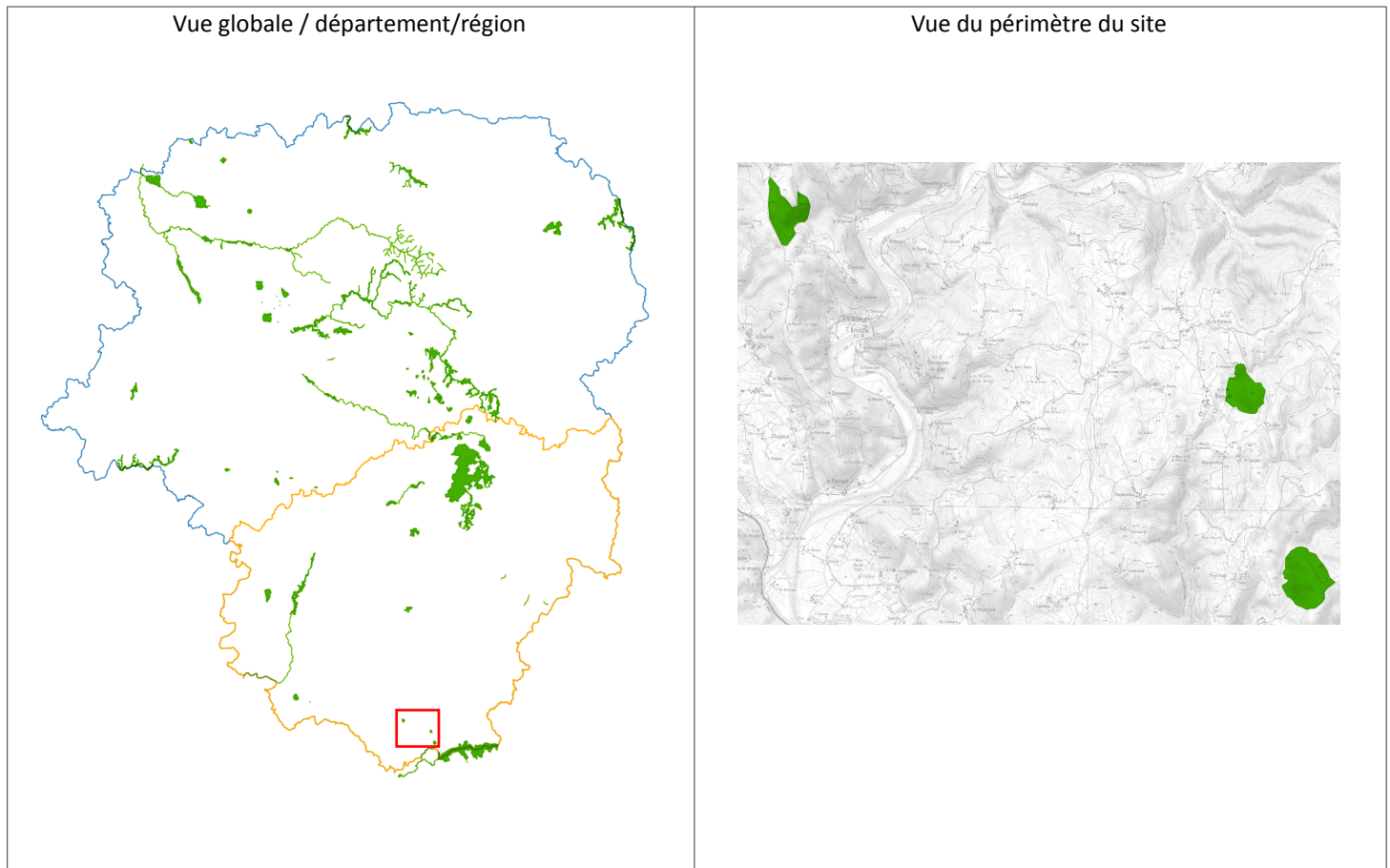


DOCUMENT D'AIDE A L'EVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE L'ARTICLE
L 414.4 DE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

FICHE DE SYNTHÈSE

SITE NATURA 2000 LANDES ET PELOUSES SERPENTINICOLES DU SUD CORRÉZIEN

1- LOCALISATION DU SITE



2- CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

Code : FR7401108
Statut : ZSC (Zone Spéciale de Conservation)
Directive européenne : Habitat- Faune-Flore
Région concernée : Région Limousin
Département concerné : Corrèze (19)
Communes concernées : Chenailler-Mascheix (site de Bettu), Mercoeur (site de Cauzenille), Reygades (site de Reygades)
Superficie : 115 ha

Altitude minimum : 337m

Altitude maximum : 480m

Patrimoine d'intérêt européen : 8 habitats

AM désignation du site : 26/12/2008

Date de validation du Document d'objectifs initial/révisé par le Copil : 20 mars 2007

AP de validation du Document d'objectifs initial/révisé : 15 avril 2011 – Docob en cours de révision

Charte : Pas de charte valide

Opérateur local : Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin

3- DESCRIPTIF DU SITE

Le site Natura 2000 est constitué de trois affleurements rocheux de serpentines, distants d'une dizaine de km et situés sur les plateaux du sud corrézien, de part et d'autre de la vallée de la Dordogne entre Beaulieu-sur-Dordogne et Argentat. Le site de Bettu appartient à la région naturelle des « plateaux du sud-est limousin », tandis que les sites de Reygades et Cauzenille sont à l'intérieur du territoire de la Xaintrie.

Les affleurements serpentiniques sont isolés et rares à l'échelle du globe. Les pelouses et landes qui s'y développent constituent des écosystèmes originaux, faits d'une flore et de groupements de plantes d'une grande rareté (milieux naturels inscrits à l'annexe I de la directive habitat).

Traditionnellement pâturés par les ovins, ces milieux fragiles, rocailleux et escarpés, délaissés par les activités agricoles, ont tendance à se fermer avec le développement d'arbustes et d'arbres. Seul un peu de pâturage bovin se maintient aujourd'hui sur les prairies les moins escarpées. Le bûcheronnage, le débroussaillage et des fauches de régénération de la lande sénescence, sont nécessaires à la restauration de ces milieux naturels.

4- LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

* Habitat prioritaire

menace d'origine anthropique
menace d'origine naturelle

Nom simplifié	Nom	Code Natura 2000	Surface	Menaces principales sur le site
Milieux humides				
Landes à bruyères	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> *	4010	1,15ha	- Embroussaillage - Enrésinement - Piétinement - Erosion artificielle (sports mécaniques)
Milieux agro pastoraux				
Landes sèches	Landes sèches européennes	4030	2,3ha	- Fermeture du milieu par envahissement par les ligneux - Abandon des pratiques agropastorales
Formations à génévrier	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	29,9ha	- Boissements artificiels inadaptés - Enrésinement - Surpâturage - Plantations d'essences inadaptées
Pelouses sèches	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210	3,45ha	- Défrichage - Morcellement des surfaces - Drainage - Utilisation de produits phytosanitaires - Eutrophisation
Prairies de fauche mésophiles	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	37,95ha	- Feux accidentels - Piétinement - Erosion artificielle (sports mécaniques)
Milieux rocheux				
Pentes rocheuses à végétation	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation	8220	1,15ha	- Fermeture du milieu - Envahissement ponctuel par les ronces (surtout la fougère) - Ombrage par les ligneux environnants

chasmophytique	chasmophytique			- Feux accidentels
Pentes rocheuses à végétation chasmophytique	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230	1,15ha	- Utilisation de produits phytosanitaires - Piétinement - Érosion artificielle (sports mécaniques)
Milieux forestiers				
Forêts alluviales à aulnes-frênes	Aulnaies-frênaies de rivières à <i>Alnus glutinosa et fraxinus excelsior</i> (Alno-padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91EO	1,15ha	- Aménagements brutaux du cours d'eau et de ses berges - Modification du régime hydrique des rivières - Aménagement du cours d'eau inadaptés - Défrichement - Drainage - Enrésinement - Espèces exotiques invasives (végétales et animales) - Eutrophisation - Utilisation de produits phytosanitaires - Passage d'engin - Erosion artificielle (sports mécaniques)

6- LES ESPÈCES À STATUTS DU SITE

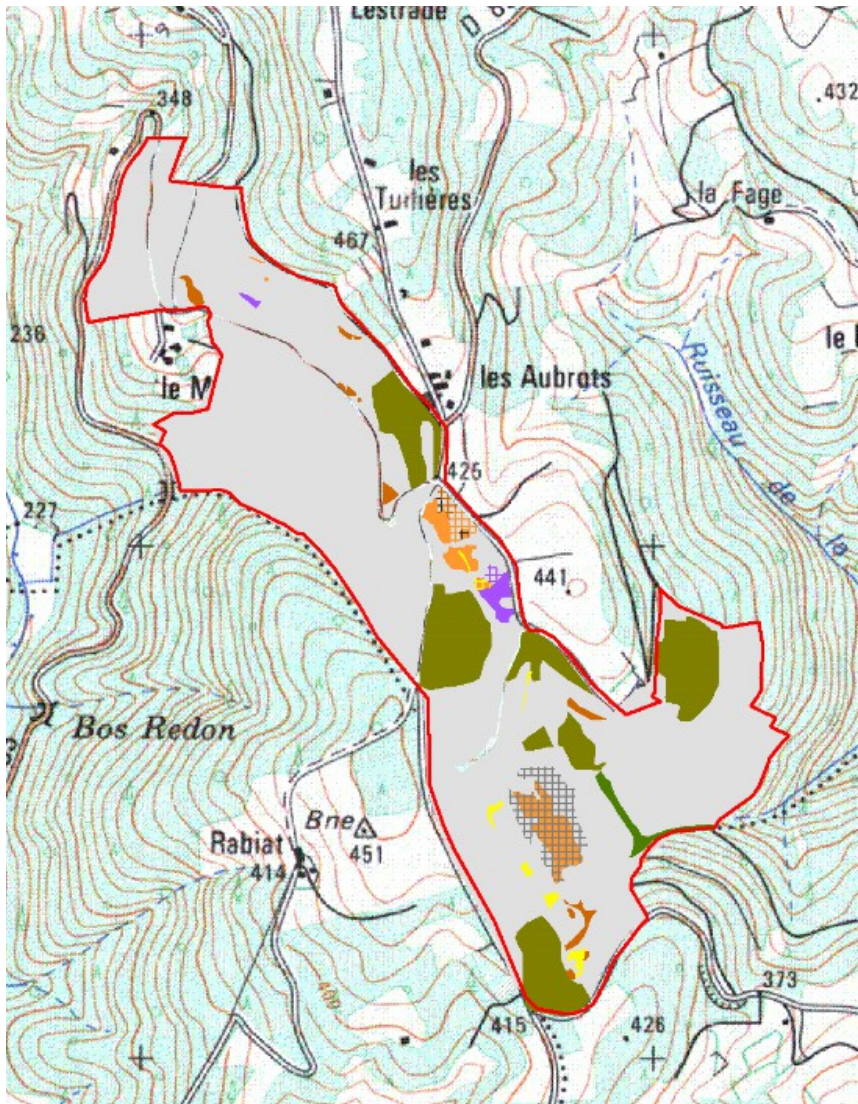
Nom simplifié	Nom latin	Code Natura 2000	Autres statuts de protection	Estimation quantitative sur le site	Habitats d'espèces concernés	Menaces principales sur le site
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	A082	Protégé en France (art.3) Convention Berne Annexe II Convention Bonn Annexe II Directive oiseaux Annexe I Convention de Washington Annexe A UICN Monde Préoccupation mineure UICN France Préoccupation mineure	Non déterminé	4030 Landes sèches européennes	-dégradation des milieux ouverts -abandon des pratiques agropastorales
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	A224	Protégé en France (art.3) Convention Berne Annexe II Convention Bonn Annexe II Directive oiseaux Annexe I Convention de Washington Annexe B UICN Monde Préoccupation mineure UICN France Préoccupation mineure			
Pipit farlouse	Anthus pratensis	A257	Protégé en France (art.3) Convention Berne Annexe II UICN Monde Préoccupation mineure UICN France vulnérable		Milieux humides	-drainage
Fauvette pitchou	Sylvia undata	A302	Protégé en France (art.3) Convention Berne Annexe II		Landes sèches Landes à	-fermeture du milieu -défrichement

			Directive oiseaux Annexe I UICN Monde Quasi menacée UICN France Préoccupation mineure		bruyères Pelouses sèches formations à genévrier	-piétinement
Rossolis à feuilles rondes	Drosera rotundifolia		Protégé en France (art 2 et 3)		Tourbières	-drainage -pollution -abandon des pratiques agropastorales
Ophioglosse des Açores	Ophioglossum azoricum		Protégé en France (art.1) UICN France Quasi menacé		Pelouses humides	
Ophrys brun	Ophrys fusca		Convention de Washington Annexe B UICN Europe Préoccupation mineure UICN France Préoccupation mineure		Pelouses calcaires	-dégradation du milieu
Orchis à fleurs lâches	Orchis laxiflora		Convention de Washington Annexe B UICN Europe Préoccupation mineure UICN France Vulnérable		Prairies humides	-drainage/assèchement -abandon des pratiques agropastorales
Sérapias langue	Serapias lingua		Convention de Washington annexe B UICN Europe Préoccupation mineure UICN France Quasi menacé		Pelouses calcicoles	-eutrophisation -abandon des pratiques agricoles -fermeture du milieu
Trèfle de montagne	Trifolium montanum		Protégé en Limousin (Art.1)			-dégradation du milieu

7- CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

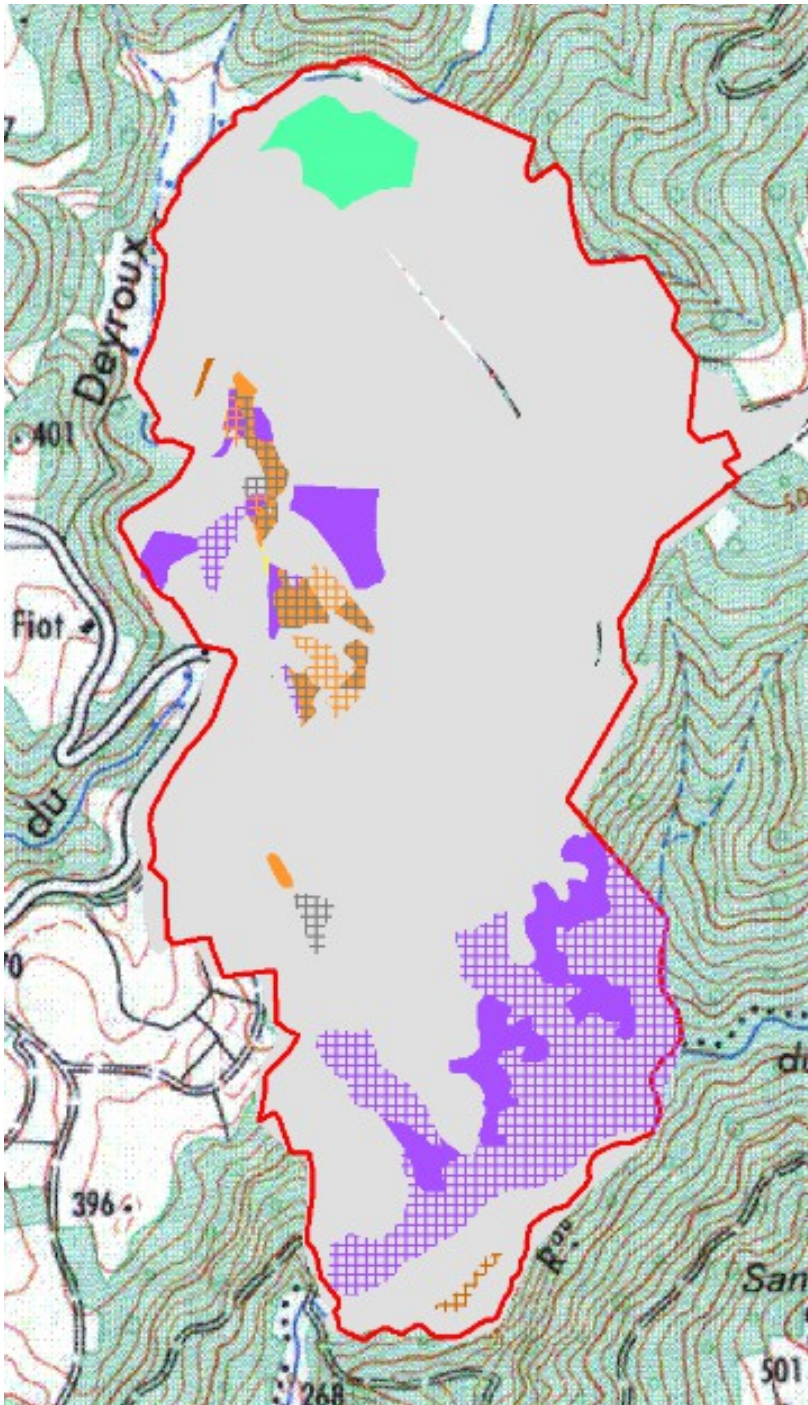
La cartographie des habitats réalisée en 2013 prend en compte les périmètres étendus intégrant le projet d'extension du site.

SOURCE : MADY M. & CHABROL L. 2014. – *Inventaire, caractérisation et cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR7401108 « Landes et pelouses du sud corrézien » et de ses extensions*. Conservatoire botanique national du Massif central \ Conservatoire des espaces naturels du Limousin, 56 p.



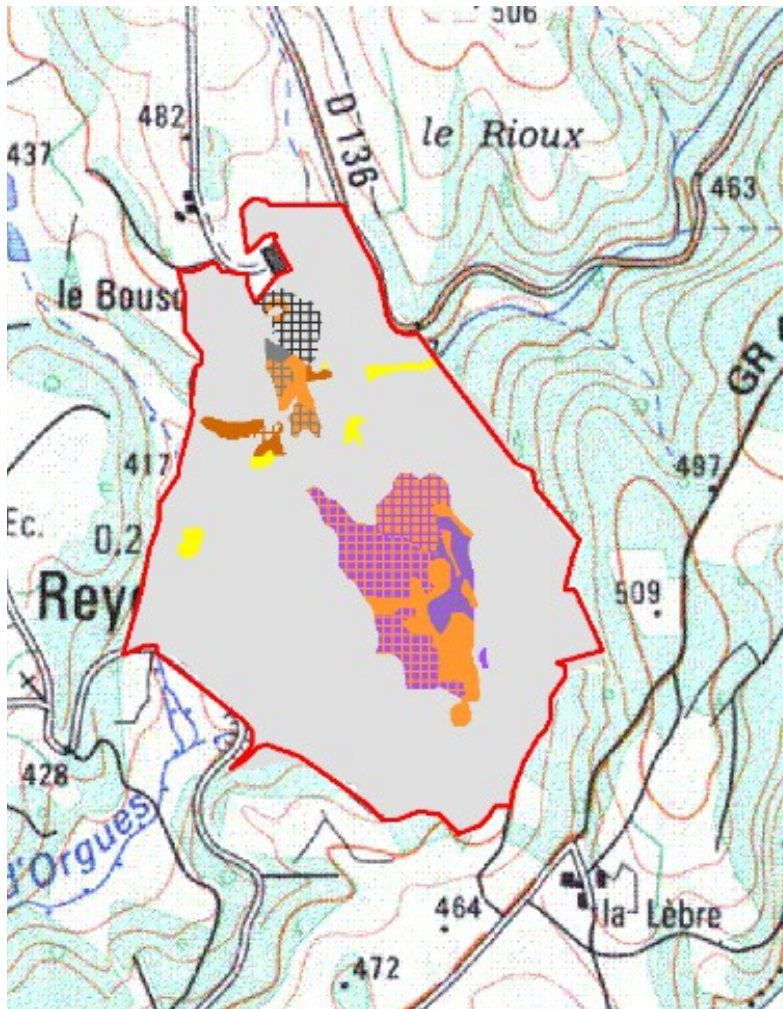
- 4000 : Landes sèches européennes
- 5210 : Reliques sèches semi-naturelles et faibles d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Spergularietalia)
- 5220 : Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones ventagardées (et des zones subventagardées de l'Europe continentale)
- 5410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Alopecuro-Panicetalia)
- 5510 : Reliques nées de fauche de basse altitude (Alpeanum pratense, Gougerotia officinalis)
- 8220 : Forêts nées de fauche avec végétation caractéristique
- 8230 : Forêts nées de fauche avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicaetalia
- 9120 : Héritages sclérophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraea ou Ilex-Fagion)
- 91E0 : Forêts d'altitude à Abies glauca et Pinus excelsa (Abies-Pinus, Abies incana, Salicetalia)
- Habitat ne relevant pas de la Directive Habitats
- Habitat non dominant

Site de Cauzenille



- 4000 : Landes sèches européennes
- 5200 : Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'emboussonnement sur calcaires (Festuco-Spergularietum)
- 5230 : Fensrières herbues à Nardus riches en espèces, sur substrats calciques des zones montagneuses (et des zones submontagneuses de l'Europe continentale)
- 6410 : Prairies à Molinia sur sols calciques, tourbeux ou argilo-limoneux (Nolinetum caeruleae)
- 6510 : Pelouses rouges de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Gougerotia officinalis)
- 8220 : Forêts redressées et louseuses avec végétation charnécicole
- 8230 : Forêts d'altitude avec végétation pionnière du Seco-Scleranthion ou du Seco-Abies-Venerionion d'Illes
- 9120 : Hétraies sempiternelles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercetum robur-petraeae ou Ilex-Quercetum)
- 91E0 : Forêts d'altitude à Abies glauca et Pinus murex exclusives (Abies-Pinus, Abies-Quercus, Scleranthion d'Illes)
- Habitat ne relève pas de la Directive habitats
- Habitat non dominants

Site de Reygades



- 4300 : Landes sèches européennes
- 5210 : Freluzes sèches semi-naturelles et faibles d'enlèvement sur calcaires (Festuco-Spergularietalia)
- 5230 : Herminiers herbacés à Nordus, riches en espèces sur substrat siliceux des zones montagneuses (et des zones submontagneuses de l'Europe continentale)
- 5410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Festuco-Cerastietalia)
- 5510 : Freluzes méditerranéennes de basse altitude (Alpeanum prostratum, Gougerotia officinalis)
- 8220 : Forêts molles siliceuses avec végétation chamaéphytique
- 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du Seco-Scleranthrum ou du Seco-Abies-Vernoniae ciliarii
- 9120 : Hérmisiers saxiphiles arborescents à sous-bois à Thalictrum et parfois à Taxus (Quercion robur-petraea ou Thalictrum Regemii)
- 91E0 : Forêts d'herminiers à Abies glutinosa et Pinus sylvestris (Abies-Pinus, Abies-Quercus, Salicion abietis)
- Habitat ne relevant pas de la Directive habitats
- Habitat non documenté

7- LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

L'Etat et l'Europe en partenariat avec les acteurs locaux s'engagent sur ce site dont les principaux objectifs de conservation sont :

- le respect de la réglementation existante (arrêté préfectoral de protection du biotope sur le site de Bettu depuis 1992),
- la restauration et gestion des habitats (travaux de bûcheronnage et débroussaillage).

8- RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Le code de l'environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un ou plusieurs sites Natura 2000.

Cette évaluation doit être proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et espèces en présence.

Les activités concernées par cette disposition relèvent :

- soit de [la liste nationale](#) (dans le code de l'environnement l'article R414-19). Dans ce cas, l'évaluation d'incidence est obligatoire quelle que soit la localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000.
- soit des [listes locales](#) du département de Corrèze (arrêté préfectoral du 16 août 2011). Dans ce cas, sauf indication contraire, l'obligation n'existe que si le projet est dans un site totalement ou partiellement.

Concernant les activités récurrentes et de faible impact se déroulant sur le site Natura 2000, il est possible d'être dispensé d'une évaluation d'incidence en signant la Charte Natura 2000 du site.

En cas de non-respect des obligations relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 ou à la charte signée, le porteur de projet est passible de suites administratives et de sanctions pénales (conformément à l'article L 414-5-1 du Code de l'environnement).

9- CONTACTS

Pour aider à établir votre dossier d'évaluation des incidences, vous pouvez contacter :

Opérateur local : Conservatoire d'espaces naturels du Limousin 6, ruelle du Theil – 87 510 Saint-Gence Tel: 05 55 03 29 07

<http://www.conservatoirelimousin.com/>

DDT 19 : Cité Administrative BP 314 19 011 TULLE cedex - Tel : 05 55 21 82 94

<http://www.correze.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r370.html> >

DREAL Limousin: Immeuble Pastel CS 53 218. 22, rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges cedex 1
Tel: 05 55 12 96 30

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r129.html>

10- AUTRES SOURCES D'INFORMATION

DOCOB du site :

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/serpentes-du-sud-correzien-a121.html>

Cahiers d'habitats :

<http://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/cahiers-habitatsahiers d'habitats>

MEDDE :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>